

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 juin 2024 à 18 heures 30
Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT E S	ABSENT E S	ABSENT E S EXCUSÉ E S
CAILLOT Charles	x		
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil municipal du 04 avril 2024, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h35.

ORDRE DU JOUR

- Délibération concernant le choix du devis pour les travaux de remise en état du bassin DFCI**
- Délibération demande de subvention Fonds Vert 2024**
- Délibération approuvant le choix du géomètre par la SPL Perpignan Méditerranée pour la rénovation de l'ancien bâtiment HLM**
- Questions diverses**

Le quorum est atteint.

Après avoir été désigné comme secrétaire de séance, Monsieur Pierre RÉGNÉ fait signer le bulletin de présence. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

1. Délibération concernant le choix du devis pour les travaux de remise en état du bassin DFCI

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité et l'urgence de remettre en état le bassin DFCI situé sur la commune.

En effet, à cause de la sécheresse, celui-ci se fissure à de nombreux endroits et ne retient plus l'eau. Pour nous permettre de pouvoir faire face à d'éventuels incendies, il est indispensable que le bassin, référencé comme bassin DFCI, reste rempli afin que le SDIS puisse l'utiliser en cas de besoin.

Le Maire informe que l'entreprise CHAMI, après une visite sur les lieux, nous propose un produit spécialisé parfaitement adapté aux travaux à réaliser.

Le montant TTC pour l'achat de ce produit s'élève à 5 328,00€.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent à la majorité des membres présents.

Résultat du vote : 6 Voix pour – 1 abstention

2. Délibération demande de subvention Fonds Vert 2024

Afin de minimiser les coûts pour la remise en état du bassin DFCI situé sur la commune, le Maire propose à l'ensemble du Conseil, de demander une aide financière au titre du Fonds vert 2024 dans le cadre de la « Protection et défense des zones déjà urbanisées contre les incendies ».

Il présentera le devis de l'entreprise CHAMI et inclura le coût de la main d'œuvre (salaire employé communal).

Après délibération, les membres du Conseil approuvent à la majorité des membres présents.

Résultat du vote : 6 Voix pour – 1 abstention

3. Délibération approuvant le choix du géomètre par la SPL Perpignan Méditerranée pour la rénovation de l'ancien bâtiment HLM

La SPL Perpignan Méditerranée a été mandatée par la commune pour la réalisation des travaux de l'ancien HLM. Dans le cadre de ce projet, cette dernière nous transmet une proposition reprenant trois devis de différents géomètres et nous demande de délibérer afin d'accepter le devis qu'elle a retenue.

Il s'agit du devis de la SCP ROMERO pour un montant TTC de 3 036,00€.

Certains membres du Conseil souhaitent que le Maire se rapproche de la SPL, afin de savoir si l'intervention d'un géomètre est vraiment nécessaire.

Dans le cas où se serait obligatoire, le conseil accepte la proposition de la SPL pour le devis de la SCP ROMERO.

Résultat du vote : 6 Voix pour – 1 abstention

4. Questions diverses

Aucune question n'a été abordée lors de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la fin du conseil municipal a été actée à 19h55.

